

COMPTE-RENDU du COMITE TECHNIQUE DE PROXIMITE DU 20/06/2017

La séance est ouverte à 8h05 par Madame le vice-recteur.

La liste des participants est portée en annexe 1.

Monsieur RAKOTONDRAVELO (FSU) est désigné secrétaire adjoint de séance.

Madame le vice-recteur informe les participants que cette instance est extraordinaire mais n'exclut pas la tenue du CTP de rentrée lors duquel les ajustements seront examinés.

Madame le vice-recteur donne la parole à la FSU, puis à l'UNSA et enfin à FO afin que lecture soit faite des différentes déclarations liminaires.

Le premier point à l'ordre du jour est abordé. La FSU déplore que les remarques envoyées par mail et relatives au contenu du procès-verbal de l'instance précédente n'aient pas été prises en compte. Madame le vice-recteur propose donc d'ajouter les remarques des deux membres de la FSU au procès verbal et de le proposer au vote lors du CTP suivant.

Madame le vice-recteur aborde le deuxième point à l'ordre du jour qui concerne les mesures de rentrée. Deux d'entre elles seront applicables immédiatement à la rentrée 2017 : la mesure CP 100% réussite et la mesure Devoirs faits. Les deux autres se mettront en place progressivement durant le quinquennat ; il s'agit de l'assouplissement de la réforme du collège et de celle des rythmes scolaires.

Madame le vice-recteur souhaite commencer par porter à la connaissance des membres la mesure CP 100 % réussite. La méthode est explicitée : une division a été créée à chaque fois que cela était possible ; puis les moyens maîtres surnuméraires ont été utilisés. Enfin certains moyens Plus de maîtres que de classes (PMQC) ont été redéployés, la priorité étant donnée aux ouvertures de rentrée 2017 (non encore pourvus). Madame le vice-recteur précise que ce dispositif PMQC a été maintenu autant que possible.

Sur 125 CP, les Inspecteurs du 1^{er} degré ont besoin de 70 moyens supplémentaires, dont 27 correspondent à des ouvertures de divisions. Pour ce faire, ce sont 19 maîtres surnuméraires qui ont été utilisés (soit 50%) et 47 PMQC (36 de l'éducation prioritaire, 1 sur le plurilinguisme et 10 sur le cycle 2) sur 101 (47%).

La parole est donnée à Madame Cabort, chargée de mission PMQC, qui rappelle la commande institutionnelle : réaliser un bilan visant à accompagner les équipes d'école et de circonscription dans l'évaluation du dispositif afin de rendre sa mise en œuvre plus efficiente. Elle précise le protocole utilisé en vue d'analyser et de mutualiser les pratiques au regard des textes : pour chaque circonscription, les PMQC sont réunis afin d'échanger oralement et par écrit (via un questionnaire individuel) à partir de leurs expériences. Dans un deuxième temps, un bilan est rédigé puis communiqué aux enseignants pour validation avant d'être remontés aux IEN.

Le bilan réalisé permet de mettre en évidence : le profil des enseignants, les pratiques pédagogiques, le travail en équipe et l'accompagnement du dispositif. Quelques points essentiels sont listés : une ancienneté générale de service conséquente des PMQC, l'externalisation des pratiques liée à la difficulté de la co-intervention, l'utilisation du PMQC à l'image du RASED (maître E et/ou de l'UPE2A), l'importance

de l'accompagnement du dispositif et du travail en équipe pour de meilleurs résultats, le choix des circonscriptions de cibler le cycle 2 pour l'ensemble des PMQC. Par ailleurs, une demande de formation ciblée sur le dispositif dans le cadre des 108 heures permettrait de développer le travail en équipe, de faciliter la co-intervention et d'ouvrir les pratiques à d'autres disciplines que le français. Il est à souligner que la quantification du nombre d'élèves ayant bénéficié du dispositif et du volume horaire consacré aux prises en charge (nécessité d'outils adéquats) constitue une difficulté majeure et générale. Une suite est d'ores et déjà donnée en réponse à la difficulté récurrente de manque de supports et d'outils pédagogiques par le biais d'animations.

Un membre de la FSU souhaite intervenir pour souligner que l'évaluation des PMQC est importante et qu'un retour sera le bienvenu. Il ajoute que la mise en place de cette mesure est pédagogiquement intéressante mais il se montre inquiet car nous manquons de salles et sommes contraints de ponctionner en grand nombre sur les moyens maîtres surnuméraires et PMQC.

La FSU ajoute que cette mesure est un dispositif national qui ne tient pas compte des particularités du territoire, tout comme l'a été la réforme des rythmes scolaires ainsi que la mise en place de l'éducation prioritaire en désignant certaines écoles comme préfigurateurs REP+ et non pas d'autres, alors que les critères sociaux sont les mêmes d'une école à l'autre.

La parole est donnée aux Inspecteurs de l'éducation nationale afin que chacun explique les choix faits en concertation avec les équipes pédagogiques s'agissant de leur circonscription respective.

Madame le vice-recteur conclut cette présentation en ajoutant que les mesures sont donc proposées en fonction du contexte de chaque circonscription. Il est important également de positionner des enseignants volontaires car la seule diminution des effectifs n'augure pas de la réussite du dispositif, il faut en effet travailler avec des personnels formés sur l'apprentissage de la lecture. La co-intervention devra être anticipée afin que le travail des deux enseignants soit complémentaire.

La parole est donnée à un membre de l'UNSA qui remercie Mme Cabort de son intervention relative aux PMQC. De plus, grâce à l'intervention des IEN, l'on comprend bien que les équipes ont été consultées en amont de la mise en place du dispositif. Cependant, si l'apprentissage des élèves en CP est facilité, c'est au prix de l'augmentation du nombre de rotation.

La FSU déplore que seules les écoles REP+ soient concernées car les problèmes en CP concernent également toutes les autres écoles. Le problème de l'apprentissage en CP ne sera pas réglé tant que nos enfants ne bénéficieront pas de 3 années de maternelle. Nous allons redéployer les MS et PMQC pour répondre à la commande ministérielle mais on ne répond pas au réel problème que constituent à la fois le manque de salles et les rythmes scolaires.

Un membre de l'UNSA appuie ce propos en disant que les municipalités doivent remplir leurs missions en construisant des salles de classe.

Les trois organisations syndicales confirment que les constructions scolaires sont urgentes et nécessaires, comme les mairies ne disposent pas des moyens suffisants, ils proposent que les constructions du 1^{er} degré soient, comme pour le second degré, assurées par l'Etat.

L'UNSA propose que des dérogations soient établies pour Mayotte car l'application du droit commun peut nuire à ce territoire, à titre d'exemple, moins de la moitié des minimas sociaux sont octroyés alors que la fiscalité est maximale.

La FSU souhaite modérer ces propos car si des dérogations sont utiles, il faut toutefois faire attention à ne pas aller à l'encontre de la volonté des mahorais qui ont souhaité l'instauration du droit commun.

Madame le vice-recteur demande donc aux organisations syndicales de formuler des propositions sur les trois sujets évoqués lors d'une audience syndicale qui a suivi les élections présidentielles, à savoir le projet éducatif, les locaux et les conditions de travail. Cette synthèse sera portée à la connaissance de la Préfecture avant d'être remontée au ministère.

Madame le vice-recteur propose la mesure CP 100% réussite au vote. Une suspension de séance est demandée de la part de la FSU. La mesure est ensuite votée : 8 CONTRE et 2 POUR.

Madame le vice-recteur poursuit avec la présentation des trois autres mesures de rentrée.

1) Les rythmes scolaires

La mesure permet aux collectivités territoriales qui le souhaitent de revenir à 4 journées. Il existe deux alternatives : 9 demi-journées ou 4 journées. A ce sujet, une rencontre avec les maires est prévue le 27 juin prochain, l'idée étant que chaque commune puisse établir une feuille de route sur le fonctionnement des écoles à l'aune de la rentrée 2018. Actuellement, 38.4 % des écoles fonctionnent sur 8 demi-journées, 25.3% fonctionnent sur 9 demi journées et 24.3% ne se sont pas engagées dans les rythmes.

La FSU demande que les rythmes scolaires soient revus dès cette rentrée 2017 puisque 87% des collègues le souhaitent et 75% demandent un retour aux 5 heures d'affilée, c'est-à-dire à un système qui n'est pas bénéfique pour les élèves mais toujours meilleur que ce qui existe actuellement.

Madame le vice-recteur précise qu'une évaluation des rythmes est mise en place depuis le 13 janvier dernier et qu'un résultat est attendu pour le 30 juin prochain.

La FSU souligne qu'il est important que ce rapport d'évaluation soit fait de façon libre, avec toute latitude, car les pourcentages annoncés précédemment ne reflètent pas la réalité.

Madame HENAFF, inspectrice de la circonscription de Bandraboua, témoigne du temps passé avec les municipalités, les parents et les équipes pédagogiques afin de mettre en place les rythmes.

La FSU souhaite savoir combien d'écoles sont en rotation et en rythme, Madame le VR répond qu'elles sont au nombre de 15.

L'UNSA demande la parole pour dire que lorsque la réforme des rythmes est imposée dans les écoles en rotation, cela revient à la décrédibiliser. Il faudrait par conséquent pouvoir intervenir sur ces écoles dès la rentrée prochaine. Suite à une enquête effectuée sur la santé au travail, il apparaît que les rythmes permettent un temps plus serein des apprentissages fondamentaux.

Madame Cabort demande la parole pour informer les membres que 16 communes sur 17 ont signé le PEDT et que le comité local de pilotage peut être un levier à utiliser comme moyen de communication et de remontées du terrain.

La situation de la circonscription de Boueni est évoquée par un membre de l'UNSA : les élèves ont 2.5h de classe par jour car il n'y a pas de prise en charge sur la pause méridienne. L'inspecteur de la circonscription confirme ces faits et souligne qu'il est important que les inspecteurs travaillent de concert avec les maires.

Face à une telle situation, la FSU renouvelle son souhait d'intervenir sur les rythmes dès cette rentrée et le ministère se montre prêt à cela.

Madame le vice-recteur ré-affirme qu'aucun rythme unique n'a été imposé et qu'un seul cadre a été donné : deux temps de travail dans la journée avec une pause méridienne entre les deux. L'évaluation a été mise en place car on ne peut pas poursuivre avec un système de 5 heures de travail consécutifs. L'important est la décision collective qui sera prise dans l'intérêt des élèves.

Un membre de l'UNSA prend la parole pour souligner qu'en 4 ans, c'est la première fois que les IEN ont l'occasion de s'exprimer sur la manière dont les rythmes ont été mis en place, cela permet de clarifier les débats ainsi que de constater que les besoins des collègues ont été pris en compte.

La FSU redemande l'arrêt des rythmes dans les écoles en rotation, ce à quoi le vice-recteur répond que l'on attend les retours de l'évaluation.

2) Le dispositif Devoirs faits

Madame le vice-recteur présente la troisième mesure relative aux « devoirs faits ». Celle-ci poursuit et renforce le volet aide aux devoirs existant dans l'accompagnement éducatif du collège. Il s'agit de permettre aux enfants volontaires de faire leurs devoirs au sein de leur établissement. S'agissant de ce dispositif, une aide peut être octroyée via les moyens de politique de la ville.

3) L'assouplissement de la réforme du collège

Madame le vice-recteur présente la mesure qui consiste en un assouplissement de la réforme du collège. Les chefs d'établissement auront davantage de libertés s'agissant des enseignements complémentaires, les bilangues pourront être maintenues et les 8 domaines des EPI ne sont plus obligatoires, pour autant, il est nécessaire de poursuivre le travail interdisciplinaire.

La FSU porte à la connaissance des membres la nouvelle composition de son secrétariat.

La parole est donnée à un membre de la FSU qui souhaite établir un bilan de ses 6 années en poste dans l'académie. En premier lieu, il regrette les événements que subissent les établissements et déplore que l'utilisation du droit de retrait soit remis en cause par l'autorité académique, cela est perçu par les collègues comme un manque de solidarité. En second lieu, il fait le constat que l'ensemble des vice-recteurs successifs ne reconnaissent pas le déficit de l'académie en titulaires et ne prennent pas position officiellement sur ce point.

Madame le vice-recteur réagit à ces propos en précisant d'abord que ce qui n'est jamais évoqué lorsqu'il s'agit du droit de retrait, c'est le fait que celui-ci ne doit pas avoir des conséquences plus préjudiciables à ce qui a conduit à ce droit de retrait. Puis elle affirme que même si le devoir de réserve nous protège en tant que fonctionnaire, elle est très fière des projets qu'elle a portés pour cette académie, à titre d'exemple, 137 élèves de Mayotte seront en 1^{ère} année de médecine et 86% des bacheliers ayant demandé à poursuivre en STAPS ont obtenu un avis favorable. De façon générale Madame le vice-recteur déplore le fait de se servir d'un territoire pour porter le discrédit sur une équipe académique. Elle se montre par ailleurs étonnée que la FSU ait produit un référé par rapport au droit de retour en métropole qui est donné à un enseignant ayant exercé au moins 4 ans sur un poste spécifique.

La FSU souhaite revenir sur la demande de réunion du CHSCT académique suite aux incidents de Passamainty qui a été refusée.

Monsieur le secrétaire général souhaite préciser les rôles de chaque instance, les CHSCT locaux peuvent se réunir suite à un événement violent, ce qui s'est produit en l'occurrence, mais il n'est pas souhaitable que le CHSCT académique se réunisse « à chaud ». Son rôle est en effet d'engager une réflexion globale sur toutes les mesures de prévention envisageable pour chacun des registres de violence, et d'envisager les partenaires possibles. A ce titre, un mémoire sera produit dans le courant du début d'année prochaine.

Le CHSCT académique sera réuni vendredi 23 juin et délocalisé au collège de Passamainty puisque des membres du CHSCT local seront associés à la réflexion, ainsi que ceux du CHSCT du collège de Tsimkoura.

La FSU formule une demande de moyens vie scolaire supplémentaires pour le collège de Passamainty : 1 CPE et 3 à 4 AED.

Questions diverses

Madame le vice-recteur donne la parole à Monsieur Giraud pour aborder le dernier point à l'ordre du jour : les questions diverses. Il précise que seules les questions n'ayant pas déjà fait l'objet d'un vote lors des instances précédentes seront évoquées.

- le(s) dispositif(s) pour la formation initiale et continue des enseignants du premier degré à la rentrée.
 - Académique :
 - Saisie des formations sur GAIA et mise en œuvre « progressive » dès Août 2017
 - Un séminaire de 2 jours à la rentrée, les 23 et 24 août pour les néo-contractuels
 - Un parcours M@gistère pour les néo-contractuels (1^{er} et 2nd degré) (la dernière réunion s'est tenue le 10 juin)
 - Un site pédagogique avec multiples ressources numériques
 - Des formations académiques : pour titulaires et contractuels seront dans le PAF (entrer dans le métier, professionnalisation, préparation aux concours (CRPE) et certifications (CAFIPEMF, Habilitation langues, ..), ...
 - En lien avec le National : entre autre
 - Formation « 100% de réussite au CP »
 - Prolongement de la Formation « éducation prioritaire » (cette année les cycles 3 des REP+ ont été formés), avec un parcours M@gistère
 - Une formation sur le Plurilinguisme : académies Mayotte et Guyane
 - Circonscription :
 - Le plan d'animation et de formation des circonscriptions élaboré par les IEN: il est demandé actuellement à toutes les circonscriptions de faire remonter leur PAF pour saisie sur GAIA (7 sur 11 actuellement). Dans ce plan 72h ou 108h exclusivement à destination des contractuels
 - IERM (formation initiale) et Professeur des Ecoles Stagiaire (avec l'ESPE) :
 - au sein des flux de formation, des emplois du temps qui favorisent le croisement formation initiale – formation des contractuels, notamment sur les périodes de stage en responsabilité (une réunion avec l'IENA, les IENs, CPC et CPD a été faite le 8 juin (3 IEN étaient absents)
- Pourquoi la visite du lycée par les membres du CHSCT, qui avait fait l'objet d'une délibération au CHSCT du 30 septembre a-t-elle été retardée de 8 mois ?

Le secrétaire permanent du CHSCT a été occupé par une action militante importante pendant toute la durée du premier trimestre. Lorsque le CHSCT a pu utilement se réunir à nouveau, il a fallu travailler sur un protocole de visite puis sur les thèmes qui seraient abordés lors de la visite. Cela a pris le temps nécessaire mais la visite a eu lieu.

- Pourquoi la formation des membres du CHSCT prévue en janvier a-t-elle été reportée pour se réduire à une seule journée alors que la réglementation prévoit 5 jours ?

- La formation CHSCT a été demandée au service du DEFIE au mois de février-mars. Le service attendait la confirmation du Vice Rectorat et la désignation des membres. Après avoir eu confirmation de ladite formation, la Socotec n'a pu proposer qu'une journée sur les dates ciblées.
- Est-il possible d'envisager une formation des psychologues scolaires en collaboration avec la faculté de la Réunion ?
 - Le Service académique de l'information et de l'orientation (SAIO) a reçu en février, comme tous les autres services, le document du DEFIE afin de recueillir les propositions de formations. Le 2 juin, le responsable du SAIO précise que la directrice du CIO a demandé une formation pour les psychologues scolaires.
- Second degré : où sont implantés les 54 postes manquants dans le tableau édité par vos soins le 23 mars dernier ?

Toutes les demandes de création n'étaient pas connues au moment du CTP moyens du 20 mars, à ce jour créations de 140 ETP sur 176 octroyés : il existe donc un solde de 36 ETP répartis comme suit :

 - heures de décharges PFA: 10 ETP
 - Numérique: 6 ETP
 - CASNAV: 3 ETP
 - PERDIR: 1.5 ETP
 - IA IPR et IEN: 4,5 ETP
 - COP: 1 ETP
 - UPE2A : 11 ETP

TOTAL : 37 ETP
- les postes ULE :

Les 3 postes sont maintenus pour la rentrée 2017, le directeur de l'unité pénitentiaire régionale reprend la main sur l'organisation d'un travail annuel à 36 semaines et non 52.
- Peut-on avoir un bilan chiffré des départs de collègues en détachement ?

Pour le 1^{er} degré : 12 enseignants à la R2017 + 17 enseignants déjà en position de détachement
 Pour le second degré : 35 détachements à l'AEFE à la rentrée 2017
- Dans le respect de l'article 27 du décret 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État et de l'article 10 du décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de L'État et de ses établissements publics et des ouvriers affiliés au régime des pensions résultant du décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004, pourriez-vous nous informer du nombre des demandes formulées et des congés attribués au titre de la formation personnelle ?

1^{er} degré : 10 demandes de congé formation pour R2017, 4 ont reçu un avis favorable
 2nd degré : 8 demandes acceptées sur 34 demandes
- Où en est-on de la mise en place du poste spécifique d'infirmier pour dépistage sensoriel ?

Toutes les infirmières sont concernées par le dépistage dans le 1^{er} degré.
- Peut-on avoir une cartographie des emplois administratifs, des conditions d'attribution et de l'enveloppe distribuée s'agissant de la prime Rifsep (ifse et cia) ?

Le DRH s'engage à mettre en place un groupe de travail sur la politique indemnitaire avant le CTP rentrée.

- Près de 50 % des postes second degré seront occupés par des contractuels : Que propose le VR pour renverser cette tendance ?

Le Vice-Rectorat soutient la demande d'une amélioration de l'attractivité du territoire tout en favorisant la formation sur place (accompagnement des licences avec le CUFR), la préparation des concours (ouverture CRPE) par des collègues déjà présents sur le territoire ainsi que la formation de 108 h pour les contractuels.

Nous vous avons adressé un courriel le 5 mai précisant la composition du CAS pour ce qui concerne la FSU. Quand sera mis en place cette instance dont l'importance, dans le contexte de Mayotte, ne fait de doute pour personne ?

Nous avons maintenant la liste des membres de la MGEN composant, à parité avec ceux de l'administration, le CAS. Nous avons demandé des crédits spécifiques au Ministère afin de pouvoir distribuer les aides nécessaires. La première réunion constitutive aura lieu à la rentrée et les premiers dossiers montés au cours du premier trimestre 2017 / 2018.

La FSU souligne qu'il est important d'avoir l'arrêté de composition.

- la rémunération des contractuels;

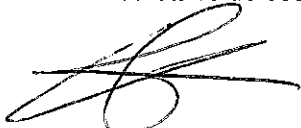
Monsieur BAYIG indique que conformément aux discussions du groupe de travail, les titulaires d'un master 2 ou plus seront rémunérés à l'indice nouveau majoré 410 à compter de la rentrée 2017.

Un membre de la FSU dit que cela ne correspond pas aux propos tenus lors de ce groupe de travail.

Madame le vice-recteur propose que ce sujet soit à nouveau évoqué au CTP de rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 12h35.

Le secrétaire de séance



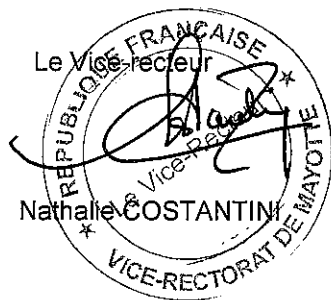
Lucie ROY

Le secrétaire adjoint de séance



Rivomalala RAKOTONDRAVELO

Le Vice-recteur



Nathalie COSTANTINI